

COMPTE RENDU

Du

Conseil municipal du 27 juin 2017

Présents : Monique De Smedt, Michel Boissault, Patrice Langlais, Florence Binaux Le Clech, Frédérique Huysentruyt, Mickaël Baryla, Etienne Binard, Patrick Lebrun, Christelle Lechaux, Gilles Lourtil, Martine Zorio, Philippe Chapuis, Frédéric Tavernier, Sylvie Debruyne,

Absents excusés : Nicolas Delacour pouvoir à Monique De Smedt

Ordre du jour :

- Contrat rural
- Travaux
- Rentrée scolaire-Contrats de travail
- Tarif de la cantine-Garderie-Etude
- Subvention carte scolaire Scol'R- CSB- IMAGINE'R
- Délibération adhésion commune Hodent au SIAEP
- Délibération nouveau régime indemnitaire
- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

Contrat rural

Le compte rendu de la commission travaux élargie du 22 juin a été diffusée à tous les membres du conseil. Une réunion a été organisée par la commission travaux le 15 juin avec les représentants du conseil départemental et du conseil régional pour définir la faisabilité du projet de réfection des trottoirs de la rue Guesnier et du parking d'Archemont.

Le montant subventionné possible est de 370 000€, la subvention est de 70%.

Des éléments restent à définir pour constituer le dossier,

Plan de financement à transmettre à DGFIP.

Une délibération sera à prendre quand le dossier sera complet.

Des nouveaux plans et devis du maître d'œuvre EVA sont attendus prochainement.

Le parking de l'école peut être subventionné par ARCC école à un taux de 50%.

Travaux Foyer Rural

Les travaux de réfection des joints du mur du foyer rural en pignon sont débutés, les portes et fenêtres seront changées, les travaux devraient être achevés fin juillet.

Budget Assainissement

Le budget assainissement compte à ce jour un déficit global de 138 750 €. Afin d'avoir en fin d'année un budget équilibré, une décision de contracter un emprunt ou d'abonder du budget communal devra être prise en septembre.

Rentrée scolaire

A ce jour 71 élèves sont attendus en septembre répartis en 3 classes :

- la maternelle comptera 27 élèves avec Mme Véronique SEBASTIAO, enseignante, et Mme Séverine RUSE en tant qu'ATSEM.
- CP-CE1-CE2 : 25 élèves avec Mlle Sylvaine CAZELAIRE, enseignante.
- CM1-CM2 : 19 élèves avec Mme Sylvie MAIEL, enseignante et directrice de l'école.

La cantine, la garderie pré-post scolaire ainsi que l'étude (aide aux devoirs et à la lecture) sont maintenues, le conseil autorise Mme le maire à recruter une deuxième personne pour l'étude afin de remplacer M. BONNIER, enseignant qui va nous quitter.

Semaine de 4 jours

Un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves pour un retour à la semaine de 4 jours, sur 58 réponses, une seule et défavorable.

Le conseil d'école, le conseil municipal et les parents d'élèves étant favorable pour revenir à la semaine de 4 jours une demande de dérogation a été envoyée à Monsieur DELAVILLE, Inspecteur de l'éducation nationale.

Le décret est attendu pour fin juin, il ne devrait plus y avoir classe le mercredi matin à la prochaine rentrée.

Transport scolaire

Pour le transport scolaire des enfants des hameaux après le départ de M. Jérémy MANCEAU, Mme le Maire propose la candidature de Mme COLLIN DIAZ, habitante d'Estreez, maman de deux enfants fréquentant la maternelle, pour accompagner les élèves.

Subvention cartes scolaires CSB et Imagine'r (délibération n°23/2017)

Madame le Maire informe le conseil municipal que comme les années précédentes le conseil doit délibérer sur les modalités de la participation communale par catégorie de titres de transport scolaire pour les collégiens et les lycéens pour l'année scolaire 2017-2018.

Le coût de la carte CSB est de 114 €

Le coût de la carte scolaire IMAGINE'R pour les collégiens est de 183 €

Le coût de la carte scolaire IMAGINE'R pour les lycéens est de 350 €

Le collégien a le choix entre deux cartes :

- La carte C.S.B (moins de 18 ans)

Cette carte est réservée aux collégiens et lycéens de moins de 18 ans au 1er septembre de l'année de souscription, son prix est fixé par le Syndicat des Transports d'Ile de France, - Départ arrêt de bus du domicile - Arrivée gare routière de Magny pour les Collégiens ou arrivée devant lycée pour les lycéens, soit 1 seul aller-retour par jour ou La carte IMAGINE'R valable pour un nombre illimité de voyages tous les jours de l'année dans la totalité de la Région Ile de France sur les réseaux RATP, RER et SNCF.

Les lycéens peuvent opter :

- soit pour la carte scolaire bus (CSB) à la condition d'avoir moins de 18 ans au 1er septembre de l'année de souscription. (un seul aller-retour par jour, dépose devant le lycée) ou la carte IMAGINE'R.

Le conseil décide d'accorder les subventions suivantes en fonction du titre de transport :

Le collégien qui opte pour une carte scolaire bus (CSB) ou une carte IMAGINE'R se verra attribuer une subvention communale de 55 €.

Le lycéen qui opte pour une carte scolaire bus se verra attribuer une subvention de 55 €.

Le lycéen qui opte pour une carte IMAGINE'R se verra attribuer une subvention de 170 €.

Pour bénéficier de ces subventions les demandes de titre de transport IMAGINE'R et CARTE SCOLAIRE BUS devront être validées par les établissements scolaires et validées par la mairie afin d'obtenir cette subvention.

Adhésion au SIAEP commune de Hodent (Délibération n°24/2017)

Le Maire présente aux membres du conseil la délibération du SIAEP de Magny acceptant l'adhésion de la commune de Hodent au 1er juillet 2017 pour les compétences "stockage et distribution d'eau".

Les communes adhérentes au syndicat doivent se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion de la commune de Hodent au 1er juillet 2017, au SIAEP de Magny en Vexin pour les compétences "stockage et distribution d'eau".

Tarif de la cantine 2017-2018 (Délibération n°25/2017)

Après avoir entendu le rapport sur la gestion de la cantine scolaire, vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 qui laisse à la commune le choix de fixer librement le prix des repas.

Les membres du conseil décident de répercuter sur le prix des repas le pourcentage d'augmentation qui sera appliqué par le traiteur la Normande à la rentrée de septembre 2017.

L'encaissement des repas se fera par période d'un mois payable d'avance, seuls seront déduits les repas qui correspondent à une maladie de plus de 8 jours signalées par un certificat médical, le premier repas restant dû.

D'autre part, le repas occasionnel est à commander en mairie 3 jours ouvrables à l'avance avant 12 heures.

Tout repas qui n'aurait pas été annulé au moins trois jours ouvrables à l'avance avant 12 heures restera dû. Nous constatons au 31 mai 2017 un déficit de 10 155 € en 2016 le déficit était de 10 229 €.

Tarif de la garderie pré-post scolaire 2017-2018 (Délibération n°26/2017)

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport sur la gestion de la garderie pré-post scolaire, après étude et réflexions, décide :

- de ne pas augmenter le tarif de la tranche horaire de la garderie pour l'année scolaire 2017-2018, la tranche horaire reste à 1.80 €

Les tranches horaires du matin sont : 7 H 30 à 8 H 00 - 8 H 00 à 8 H 30 - 8 H 30 à 9 H 00

Les tranches horaires du soir sont les suivantes : 16 H 30 à 17 H 00 - 17 H 00 à 17 H 30
17 H 30 à 18 H 00 - 18 H 00 à 18 H 30

Nous constatons un déficit de 2 911 € au 31 mai 2017 contre 1 175 € en 2016

Tarif de l'étude 2017-2018 (Délibération n°27/2017)

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le barème de l'étude pour l'année scolaire 2017-2018 il reste à 25.00 € par mois et par élève.

Contrat de travail (délibération n°28/2017)

- Considérant qu'il est indispensable d'assurer le bon fonctionnement dans l'école, et compte tenu de la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours dans l'attente de la parution du décret, et après l'avis favorable des enseignants, des parents d'élèves après enquête, le conseil a décidé de se prononcer favorablement pour le retour à la semaine de 4 jours, d'école,

- Vu cette décision :

- il est décidé d'adapter par avenant les contrats de travail du personnel communal concerné,

- il est décidé de recruter le personnel nécessaire pour la surveillance de la cantine et de l'étude, et pour l'accompagnement du transport scolaire des élèves.

Le conseil municipal autorise le maire à modifier ou rédiger les contrats de travail pour le recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'école.

Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Mme le maire présente aux membres du conseil municipal le projet de délibération qui a été adressé au comité technique du CIG pour avis concernant le nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le conseil approuve ce nouveau régime indemnitaire.

Questions diverses

* - L'association « Aux tours de Magny » demande à nouveau la possibilité d'occuper la salle du foyer rural les lundis de 18 h 30 à 19 h 30 pour les cours d'échecs, le conseil donne son accord.

* Après vérifications des extincteurs le 30 mai il s'avère que de nombreux extincteurs sont à changer. La société ABAFLAM de Gisors a établi un devis pour le changement de 18 extincteurs le montant s'élève à 2 717.90 € HT.

Un autre devis sera demandé par Mme Christelle LECHAUX.

* Une demande d'aide au règlement de la cantine et de l'étude est arrivée en mairie, au regard des difficultés financières actuelles de la maman en attente de RSA, le conseil accepte de prendre à sa charge les frais de cantine qui s'élève à 396.90 €. Les frais d'étude resteront à la charge de la famille.

* Convention Centre de Loisirs « Les Filous » Le maire présente aux membres du conseil la convention centre de loisirs que la commune de Villers en Arthies a adressé en mairie car elle a décidé de mettre en place une structure d'accueil pour les enfants des communes alentour pour le mercredi suite au retour de la semaine de 4 jours.

Le conseil ne souhaite pas adhérer à cette convention avec la commune de Villers en Arthies.

* - Remarques de M François HUET :

1- Investissement

M HUET souligne qu'une réflexion doit être portée sur des investissements équitables entre chaque hameau et le village afin que tous puissent bénéficier des futurs gros investissements en voirie/ parking

Exemple : Un parking en terre battue à Estrez mériterait d'être goudronné, ou encore dans ce même hameau des habitants qui n'ont pas de chemin carrossable pour se rendre à leur domicile.

2- Rythme Scolaire.

Suite au changement de rythme scolaire M HUET souligne qu'il n'y a pas de solution simple de garderie les mercredis pour les enfants dont les deux parents travaillent. Il souligne également que la commune pour rester attractive face à la baisse des effectifs de l'école se doit de proposer une solution.

Une solution consisterait à proposer une navette vers les centres de loisirs sous convention avec la mairie (Montagny en Vexin et /ou Villiers en Arties) . La Maire propose de sonder comme pour les rythmes scolaires les parents d'élèves sur la pertinence du besoin.